

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 4 AVRIL 2013

Etaient présents sous la présidence d'Alain Kanarosky :

Raynald Royère, Arnaud Silvestre, Jean-Pierre Brunet, Denis Philippe, Francis Charvot, Françoise Nida

Absents excusés :

Jean-Michel Berthelot donne pouvoir à Francis Charvot
Anne Marie Frère donne pouvoir à Françoise Nida

Absente non excusée :

Christelle Chantier

Assistaient également à la réunion : Odile Le Faou, Marcel Spilmann

1/ approbation du compte rendu

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 28 décembre 2012.

2/ vote du compte administratif 2012

Le compte administratif 2012 qui est en parfaite conformité avec le compte de gestion de Mme Le Percepteur de Pont Saint Marie est arrêté aux somme suivantes :

- section de fonctionnement : déficit de 10 953.83 €
dépenses : 91 079.45 €
recettes : 80 125.62 €

- section d'investissement : excédent de 2 028.20 €
dépenses : 18 671.80 €
recettes : 20 700 €

La situation financière au 1^{er} janvier 2013 présente donc un excédent de fonctionnement de 13 262.75 € et un excédent d'investissement de 8 694.64 €.

Le rapport mis aux voix est adopté :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	7	0	0

Le président propose l'affectation des résultats suivante :

1. prélèvement sur l'excédent d'investissement pour financer le remboursement du capital
2. prélèvement sur l'excédent de fonctionnement pour financer le complément à verser aux pompiers au titre des indemnités 2010 et 2011 sur proposition de la chambre régionale des comptes (1 300) :
3. prélèvement sur l'excédent de fonctionnement pour réaliser des travaux de voiries

Le Maire de Macey maintient son refus de réaliser des travaux d'investissement sur Grange l'Evêque compte tenu des finances de sa commune encore en 2013. Il demande au Président de conserver l'excédent de fonctionnement en réserves. Il accepte toutefois la proposition pour les deux premiers points. Le président accepte cette modification.

Le rapport ainsi modifié mis aux voix est adopté :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	7	0	0

3/ vote du budget primitif 2013

Le président présente le projet de budget 2013 dont la section de fonctionnement est évaluée à la somme de 100 970.

La section d'investissement comprend quant à elle le remboursement du capital fixé pour 2013 à 8 700 €, qui sera financé par un prélèvement sur l'excédent d'investissement. Le président rappelle la nécessité de réaliser des travaux de voiries et propose d'inscrire une somme de 15 170 € qui serait financé par la recette provenant de l'amortissement des frais d'étude (dernière année), par le FCTVA dû au titre des travaux 2011 et non versés en 2012 et par un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement de 11 960 €.

A la demande du Maire de Macey, le président accepte de modifier la section d'investissement, qui consiste à ne prévoir que le remboursement du capital de la dette qui serait financée par un prélèvement sur l'excédent d'investissement, le FCTVA et l'amortissement.

Compte tenu de tous ces éléments, la participation des communes au titre de 2013 est donc estimée à :

- commune de Macey : 41 373 € (44 177 € en 2012)
- commune de Saint Lyé : 52 597 € (53 498 € en 2012)

Le rapport ainsi modifié mis aux voix n'est pas adopté :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	3	4	0

Le président rappelle qu'en application de la réglementation, il va saisir le Préfet, qui devra donc le régler, comme en 2011 et 2012, sur proposition de la chambre régionale des comptes. Il regrette cette procédure d'autant que tout laisse penser que la chambre régionale des comptes reprendra l'intégralité de cette proposition.

4/ Indemnités aux pompiers

Le président rappelle que suite à un différend avec les pompiers sur le montant des vacances à leur verser, ceux-ci ont saisi la chambre régionale des comptes, qui en a profité pour rappeler aux communes de Macey et Saint Lyé ainsi qu'au syndicat quelques règles qui devaient être appliquées au versement des indemnités dues aux pompiers et qui se résument ainsi :

- celles-ci étant considérées comme des rémunérations, elles sont versées individuellement à chaque pompier
- les interventions dites opérationnelles, correspondant à leur mission de sécurité civile sont rémunérées en application des taux fixés par le décret du 22 novembre 1996. Elles sont calculées en fonction du temps passé en service, sachant que celui-ci est décompté à partir de l'alerte du SPV jusqu'au moment où il quitte le CPI après remise en état du matériel.
- toutefois, pour les interventions non opérationnelles, manœuvre, garde (entretien matériel), le taux doit être fixé sachant qu'il peut varier de 35 à 75 % de l'indemnité normale. En ce qui concerne les indemnités dues pour les formations, elles sont depuis le 1^{er} janvier 2012 rémunérées à 100 %, sachant que le nombre de vacances par journée de formation est fixé à 8.
- les indemnités sont versées au vu d'un tableau détaillé. Au préalable, le chef de corps transmet à la fin de chaque semestre, le cahier des interventions qui doit mentionner le type d'intervention, la date, l'heure, le temps passé, le nombre de pompiers concernés et leur nom
- les interventions non opérationnelles concernant la sécurité des manifestations, organisées par le syndicat ou les associations œuvrant sur le hameau, ne donnent pas droit à indemnités. Elles doivent toutefois faire l'objet d'un ordre de mission signé par le Président.

Sur proposition du président, le comité accepte ces nouvelles règles applicables au 1^{er} janvier 2013 qui seront notifiées au chef de corps et propose un taux à 50 % pour les interventions non opérationnelles. A cette occasion, il lui sera rappelé que le comité syndical est toujours en attente du remboursement des indemnités 2010 et 2011 versées indûment au CPI, ce qui conditionne le versement des sommes dues et arrêtees pour chaque pompier par la chambre régionale des comptes. Il précise qu'il a reçu dans une enveloppe sans autre formalité les RIB des pompiers.

Le rapport mis aux voix est adopté :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	6	1(pour le taux à 75 %)	0

Le président précise par ailleurs au comité syndical que l'estafette des pompiers a été réparée pour une somme de 500 € et que la moto pompe est toujours à Lusigny en attente d'être réparée.

5/ travaux de voiries

Le président prend note que le budget ne prévoit toujours pas de crédit pour la réfection de voiries, ce qu'il déplore vivement. Il demande s'il est possible quand même de procéder à une émulsion devant l'école, ce qui est refusé, principalement par les élus de Macey.

6/ projet de fleurissement

Le comité syndical à la demande du président, accepte l'achat de fleurs à planter sur la partie Macey, pour uniformiser le fleurissement sur le hameau.

7/ informations diverses

- Le président fait part qu'il a retenu la société ANS pour l'entretien des locaux suite à une nouvelle consultation, qui permet de réaliser une économie de près de 100 € par mois. Il informe le comité qu'il a reçu à la fin de l'année dernière un représentant de la société pour faire part de quelques doléances des enseignants. La société en a tenu compte et passe désormais tous les 15 jours pour faire le point.
- La classe préfabriquée devait être démolie pendant les vacances de printemps. Compte tenu que la toiture présente de l'amiante, cette démolition, prise en charge par la commune de Saint Lyé, s'avère un peu plus compliquée (délai à respecter).
- il informe le comité des deux prochaines manifestations sur le hameau (vide-grenier le 7 avril et une exposition de voitures anciennes le 14 avril).
- il remercie encore une fois le maire de Macey pour avoir accepté de louer à une habitante de Saint Lyé la salle des fêtes de Macey au tarif de Grange l'Evêque compte tenu que la location de la salle prévue le jour du vide-grenier a dû être annulée – un courrier a été envoyé en ce sens au maire de Macey qui a apprécié ses remerciements

8/ questions diverses

- Mr Brunet s'inquiète de savoir la suite donnée au projet de créer une commission d'élus dans le cadre de la demande de création de la commune de Grange l'Evêque, dont l'élection est prévue les 2 et 9 juin. Mr Kanarosky précise qu'à ce jour, il ne dispose d'aucune information supplémentaire. Mr Royère ne voit pas l'intérêt de cette disposition. Mr Spilmann confirme son rôle, à savoir de donner un avis sur ce projet de création d'une commune, sachant qu'elle sera dissoute après. Elle serait composée de 11 membres, en référence à une commune de plus de 500 habitants.
- Mr Philippe demande si les permanences du vendredi existent toujours. Le Président, tient à préciser qu'en dehors de quelques absences, dues à des indisponibilités de dernière minute, celles-ci sont maintenues.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 30.

Le Président,

Alain KANAROSKY